

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mars 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 7 mars 2016, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à la lettre datée du 24 février 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/184), dans laquelle ce dernier donne un compte rendu fallacieux et trompeur des progrès accomplis dans l'application de l'accord de médiation signé par Djibouti et l'Érythrée sous les auspices du Gouvernement qatari, tentant ainsi, de manière peu convaincante, de justifier une demande d'annulation des sanctions imposées à l'Érythrée par les résolutions 1907 (2009), 2023 (2011) et, plus récemment, 2244 (2015) du Conseil de sécurité, je souhaite formuler les observations suivantes.

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer de nouveau sa profonde préoccupation quant à la manière dont l'Érythrée continue de faire fi de la réalité et de ne faire preuve d'aucune volonté réelle de s'acquitter de ses obligations internationales.

En outre, l'Érythrée décrit cyniquement le « différend frontalier avec Djibouti » comme un prétexte pour justifier les sanctions et invoque l'accord de médiation de juin 2010 facilité par l'Émir du Qatar comme prétendu point de départ pour l'annulation des sanctions. L'affirmation selon laquelle l'Érythrée est « pleinement engagée dans la médiation entreprise par le Qatar » est malhonnête et démentie par les faits. En ce qui concerne les prisonniers de guerre, l'accord de médiation ne comprend qu'une disposition, selon laquelle chaque État doit fournir dans les meilleurs délais une liste de noms et numéros d'identification de tous les prisonniers de guerre et autres personnes portées disparues qu'il détient. Près de six ans plus tard, l'Érythrée refuse toujours de fournir cette liste ou de rendre compte de quelque autre manière des Djiboutiens détenus au secret depuis huit ans dans les conditions les plus inhumaines et les plus dégradantes. La cruauté de l'Érythrée envers ses prisonniers djiboutiens constitue une violation flagrante de leurs droits fondamentaux, notamment ceux énoncés dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. Son refus obstiné de s'acquitter de ses obligations internationales justifie le renforcement des sanctions du Conseil de sécurité et non leur annulation.

Djibouti tient à remercier à nouveau les membres du Conseil de sécurité d'avoir continué à faire preuve de vigilance et d'appuyer les objectifs légitimes



qu'il poursuit, en particulier le règlement du différend frontalier avec l'Érythrée, survenu à la suite de l'invasion militaire par l'Érythrée du territoire djiboutien de Ras Doumeira durant la période de février à juin 2008, et la libération de ses prisonniers de guerre. Nous ne tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'Émir du Qatar pour les inlassables efforts de médiation qu'il a déployés pour contribuer à un règlement définitif et contraignant du différend frontalier, et nous nous engageons à continuer de coopérer pour atteindre cet objectif.

À cet égard, les dénégations délibérées des faits et de la vérité par l'Érythrée et son refus de se conformer aux dispositions pertinentes des résolutions du Conseil se sont avérés improductifs et ont nui aux efforts de tous. L'État d'Érythrée ne peut continuer d'affirmer qu'il est attaché au processus de médiation engagé par l'Émir du Qatar pour régler le différend frontalier avec Djibouti alors que dans les faits il fait délibérément obstruction au processus, empêchant tout progrès tangible. Cependant, l'Érythrée a le pouvoir d'agir sur la situation. Les actes sont plus éloquents que les paroles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

(Signé) Mohamed Siad **Doualeh**
